Concertation sur le projet de Technicentre Sud Loire

Atelier avec le personnel

12 février 2024

Accueil

Ronan BESSEYRE, Directeur Général SNCF Voyageurs Loire Océan

Objectifs ce midi

01 **Vous informer sur le projet de Technicentre Sud Loire**

02 **Echanger sur les objectifs et les caractéristiques du projet**

03 **Travailler sur les accès à l'atelier et son aménagement intérieur**

Déroulé

5 minutes

La concertation

40 minutes

Présentation du projet de Technicentre Sud Loire

Echanges

30 minutes

Les accès à l'atelier, l'extérieur

Travail collectif

45 minutes

Les aménagements intérieurs de l'atelier

Travail collectif

Tour de table

La concertation

Serge Quentin,
garant de la concertation

La Commission nationale du débat public

LA commission nationale du débat public CNDP

MA PAROLE A DU POUVOIR

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

EXTRAIT DE L'ARTICLE 7 DE LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité garante du débat public

Autorité administrative indépendante, la CNDP a été créée en 1995 par la loi Barnier. Elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement. Instance collégiale de 25 membres, elle est composée d'une présidente, Chantal Jouanno, de deux vice-présidents, Ilaria Casillo et Floran Augagneur, ainsi que 22 membres inamovibles pendant 5 ans : magistrat·e·s, élu·e·s et représentant·e·s de la société civile.

La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité.

SNCF VOYAGEURS

La concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement « permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet .../... des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable..." et ce jusqu'à l'enquête publique.

3 principes :

- **la transparence :** l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques ;
- **l'équivalence :** chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous ;
- **l'argumentation :** chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Les missions du garant (1/2)

Le garant est une personne **indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.
Sa mission : veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation des différents acteurs de la concertation et du public.
Il doit respecter une **stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet. Il est à l'écoute de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.

En amont du lancement de la concertation, il réalise une étude de contexte auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il favorise l'expression des participants à la concertation ;
- il assure un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant (2/2)

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un bilan de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée.
Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.
Le garant informe le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public et le représentant de l'Etat du déroulement et du bilan de la concertation préalable.
Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Vous pouvez joindre le garant

serge.quentin@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN – CNDP
244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Du 1er février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

3 RENCONTRES

- Réunion publique lundi dernier
  - Les objectifs du projet
  - Les caractéristiques et la localisation du Technicentre Sud Loire
- Atelier ouvert à tous sur l'insertion du projet dans le quartier : ce soir, 19h
  - L'insertion paysagère du Technicentre
  - La phase travaux
  - Le site en exploitation
- Atelier réservé au personnel du Technicentre : ce jour
  - L'accès au Technicentre
  - Le confort et les modalités de travail dans l'atelier

Du 1er février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant

À renvoyer par La Poste

CONCERTATION SUR LE PROJET DE TECHNICENTRE SUD LOIRE

OUVERT LE 01/02/2024 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 14/03/2024 À MINUIT.

https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau

Le projet de Technicentre Sud Loire

Ronan BESSEYRE, Directeur Général SNCF Voyageurs Loire Océan
Marc ROUXEL, Directeur d'Opération SNCF Voyageurs Loire Océan

Vers une augmentation de l'offre de transport

La stratégie de mobilité de la Région prévoit sur le périmètre Sud Loire :

+ 26% d'offre dès décembre 2026 et + 33% en 2030

28 trains en plus par jour, dans 38 gares en Pays de la Loire
et augmentation de 26% des possibilités de correspondances avec les trains nationaux (TGV, Intercités).

Une ambition d'environ **+70% d'offre et +38% d'heures de maintenance** à horizon 2030 sur toute la Région.

Un nouveau Technicentre pour optimiser l'entretien des rames TER Sud Loire

L'objectif ? **Disponibiliser au maximum les trains (**Autorail à Grande Capacité et Régiolis) **pour les heures de pointe** et **renforcer l'offre de transport pour les voyageurs.**

- ➔ Un remisage où les circulations sont fluides avec une capacité d'accueil suffisante pour l'exploitation
- ➔ Un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées
- ➔ Un projet adapté aux enjeux environnementaux, certifié Haute Qualité Environnementale (HQE Bâtiment Durable) et labellisé (Bâtiment Bas Carbone et Bâtiment Biosourcé)
- ➔ Un engagement sociétal pour le projet : 32000 heures d'insertion et un plan de formation pour les nouveaux embauchés

Qui fait quoi ?

La **Région des Pays de la Loire** est l'Autorité organisatrice. Elle finance le projet un montant de subvention d'investissement de 48 M€ (CE de juillet 2022 indexé sur l'indice des travaux public) pour l'ensemble du projet : site de maintenance et de remisage, acquisition d'équipements et outillages, travaux d'interfaces avec le RFN et travaux annexes.

L'ouvrage sera réalisé dans le cadre du contrat de concession de l'exploitation des trains « Tram-Train–Sud Loire » qui a été notifié à **SNCF Voyageurs** le 11 juillet 2023 à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Afin de gérer ce contrat, SNCF Voyageurs a créé une filiale **SNCF Voyageurs Loire Océan** qui sera le porteur du projet.

Installations actuelles

Le Technicentre Sud Loire prend place sur l'actuel remisage thermique d'une surface d'environ 3,7 hectares.

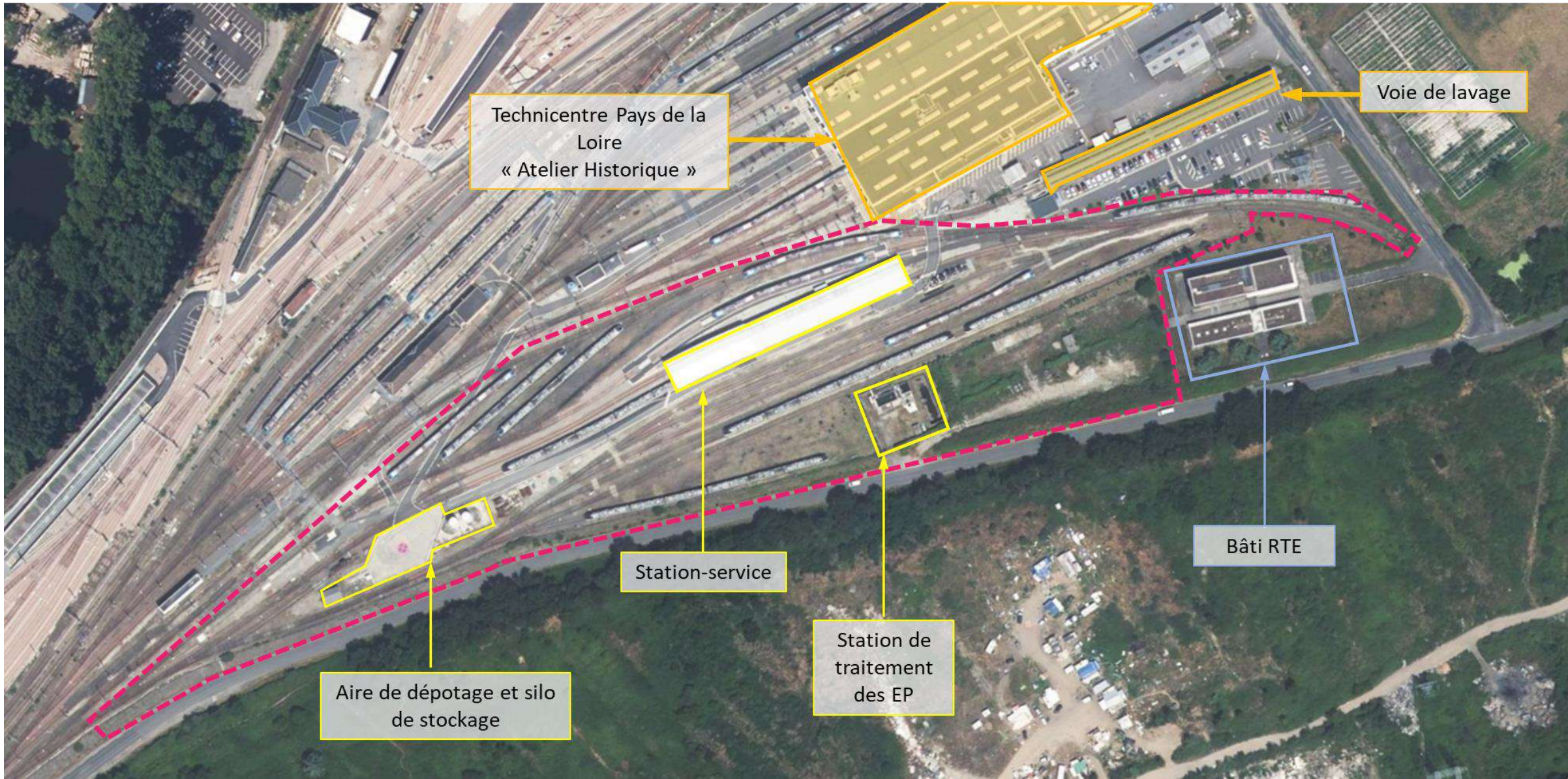

Installations projetées

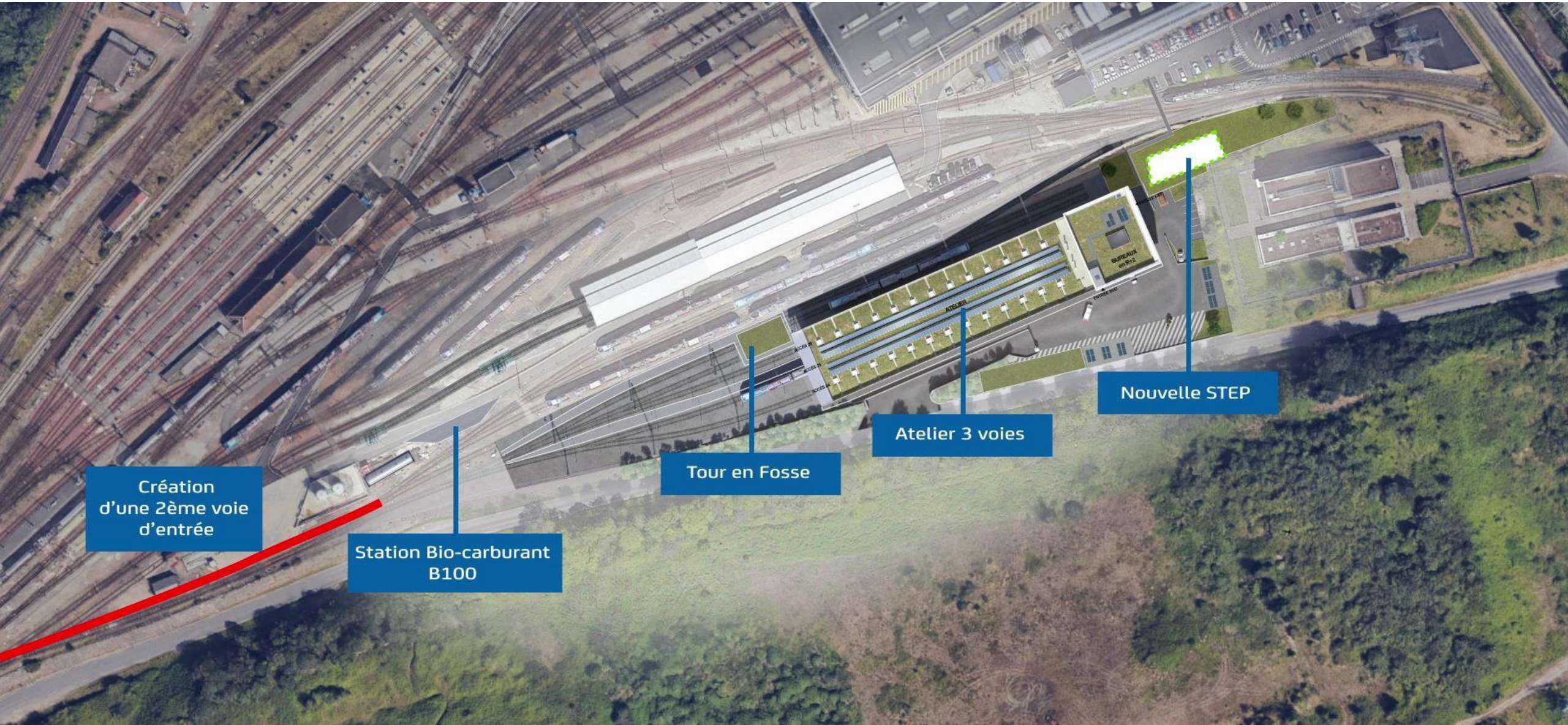

Le site demain

L’atelier de maintenance

Un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées

La réalisation d’un atelier de 3 voies de maintenance sur pilotis, électrifiées 25kV. L’atelier comporte les grands équipements industriels et ferroviaires suivants :

- **Colonne de levage**
- **Pont roulant**
- **Passerelle d’accès au toit des rames, avec comble lacune**
- **Caténaires escamotables**
- **Extraction d’échappement**

La réalisation d’un bâtiment attenant à l’atelier comportant : vestiaires, sanitaires, salles de réunion, petit atelier, magasin et réfectoire, prise de service et lieu de coupure du personnel.

Le tour en fosse

Pour gagner en efficacité

Installation permettant de reprofiler/entretenir les roues des trains.
Cet équipement dont ne disposait pas la Région des Pays de la Loire jusqu'alors, pourra être mutualisé pour tout le matériel roulant en circulation sur le réseau Aléop en TER et Intercités.
Il évitera également de nombreux trajets techniques qui étaient jusqu'ici nécessaires pour réaliser ces opérations à Rennes ou à Tours.

Les aménagements extérieurs

- Aménagement d'une esplanade devant l'atelier. Les véhicules y accèdent par une rampe depuis le chemin du bas.

- Réalisation d'un parking pour véhicules de services, d'un accès camion et d'une aire de déchargement ainsi qu'une zone de tri et stockage des déchets.

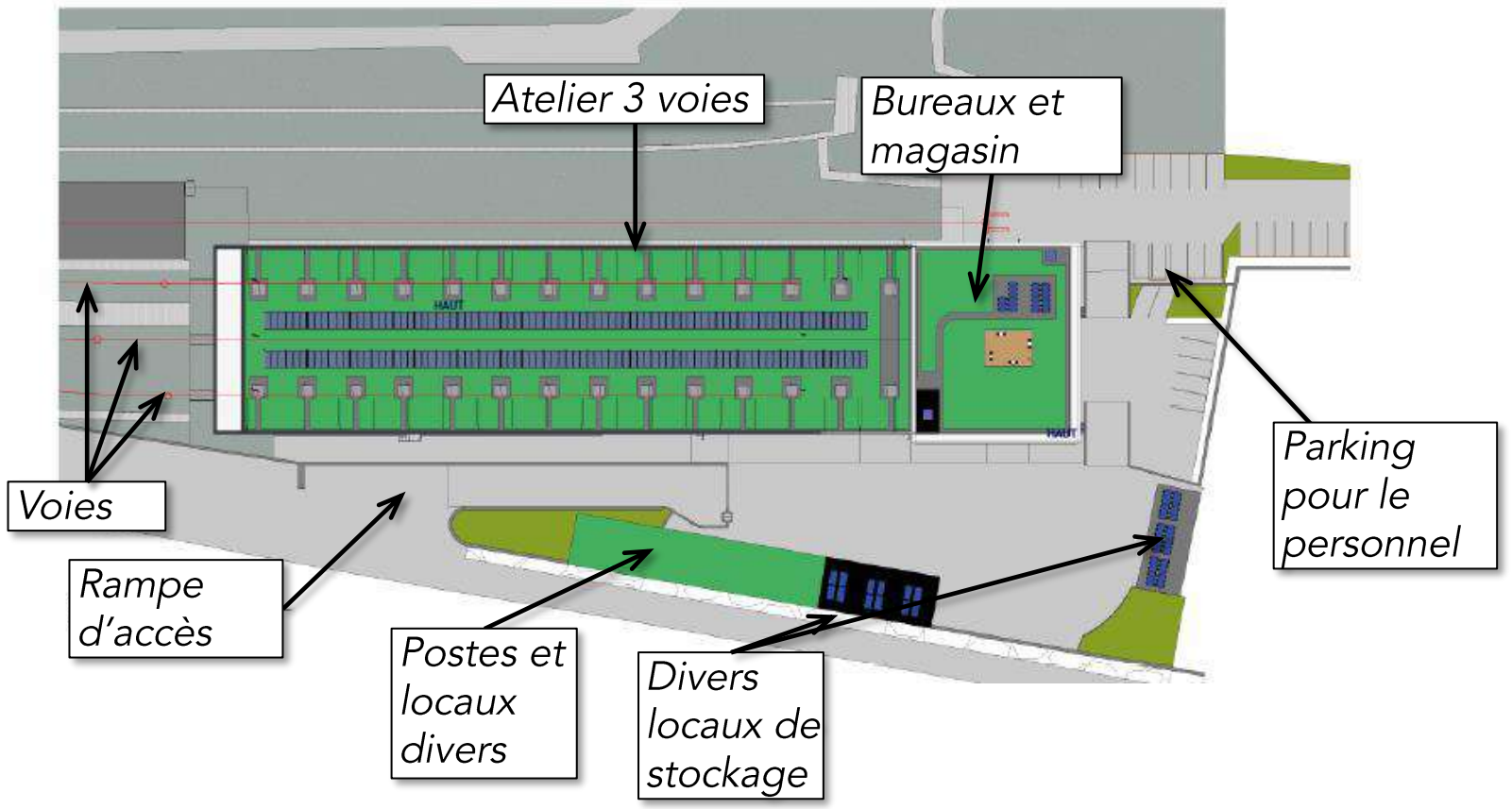

Le projet implique le déplacement du bassin de rétention des eaux pluviales existant

L'implantation du futur Technicentre est prévue sur les emprises de la station traitant actuellement les eaux pluviales du Technicentre Pays de la Loire existant.

Celle-ci sera déplacée au nord de la parcelle RTE / ENEDIS et les raccordements actuels seront dévoyés. Ces travaux de démolition de la station actuelle et de dévoiement de réseaux seront réalisés en amont des travaux du bâtiment.

Les fonctions assurées par cette station de traitement actuelle seront maintenues pendant toute la durée des travaux et après la mise en service du projet.

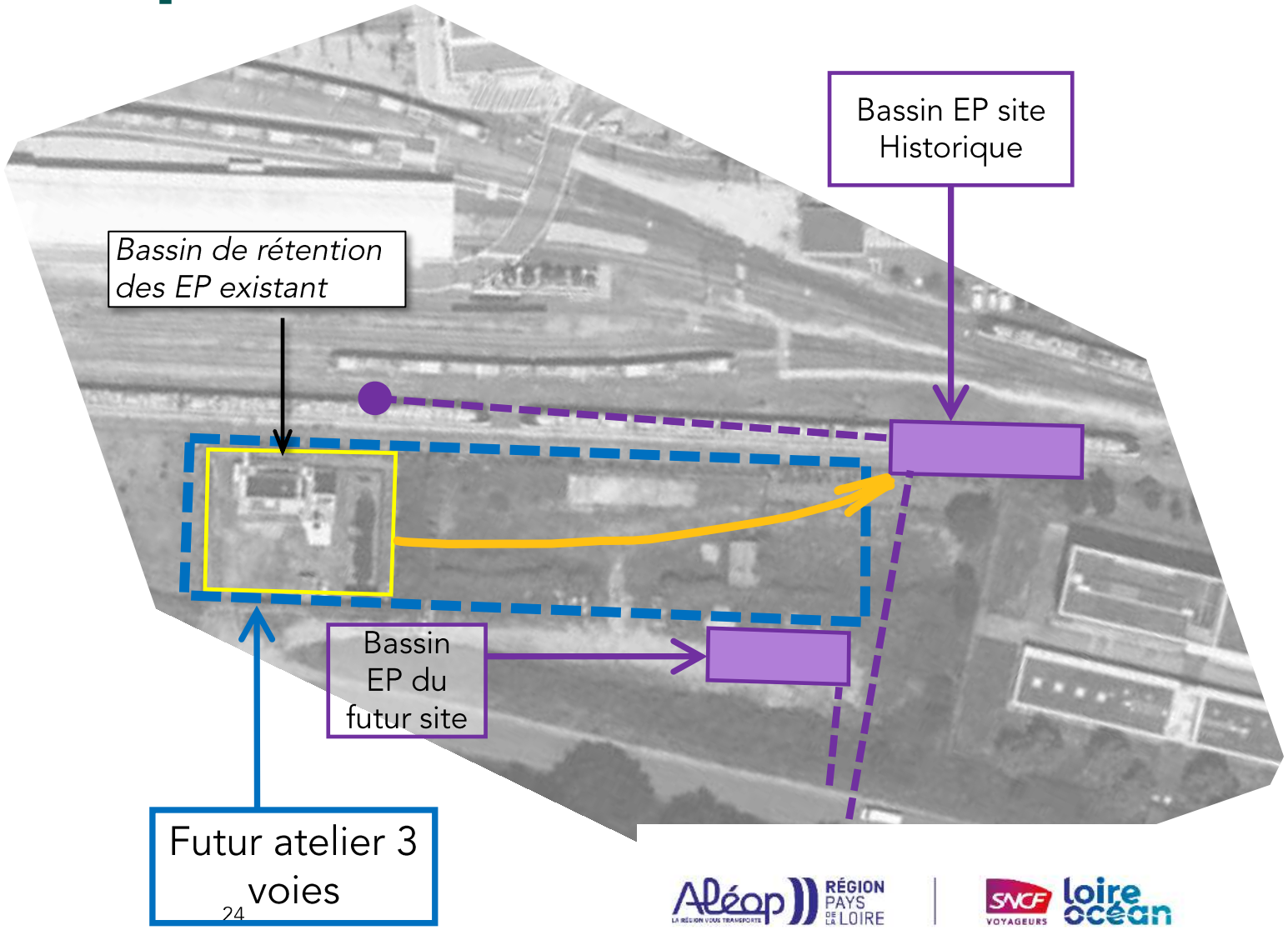

Des ambitions environnementales fortes

Un projet adapté aux enjeux environnementaux, qui vise la certification Haute Qualité Environnementale niveau Excellent et labellisé Bâtiment Biosourcé

- **Modes constructifs** : intégration du bois, conception « frugale », choix des matériaux
- **Qualité de l'air** : conception de la ventilation de la halle
- **Confort acoustique** : choix de procédés pour garantir un confort optimal
- **Confort visuel** : dimensions, qualité des menuiseries et masques solaires
- **Energie** : chaufferie bois pour chauffage et eau chaude, panneaux eau chaude en toiture
- **Biodiversité** : inventaire écologique

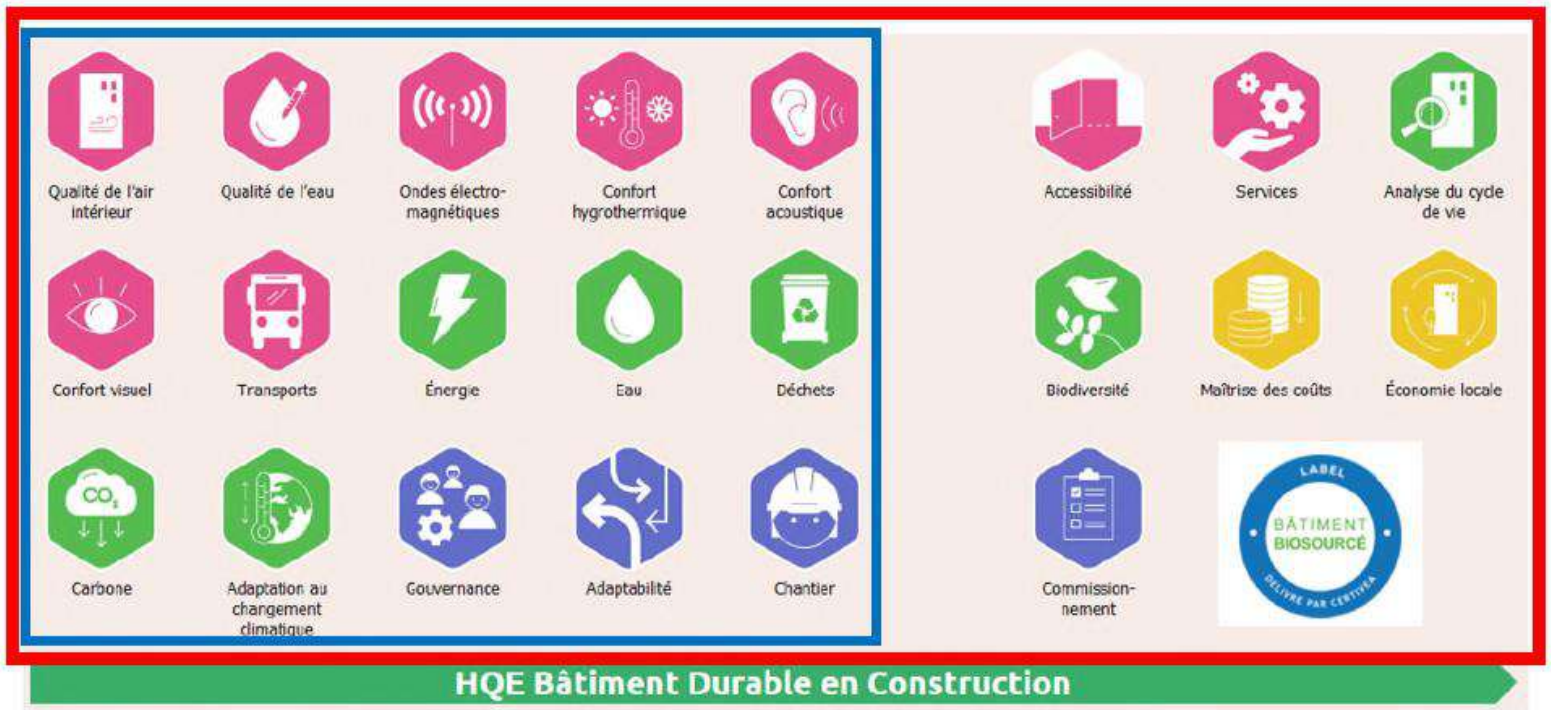

HQE Bâtiment V1 pour l'atelier HQE Bâtiment Durable V4 pour le tertiaire

Fonctionnement en exploitation

Un site ferroviaire, deux Technicentres et des services mutualisés

Le Technicentre Sud Loire sera exploité par **SNCF Voyageurs Loire Océan** au service de l'offre Aléop pour les lignes Sud Loire.

Le site de maintenance historique restera exploité par **SNCF Voyageurs** pour les autres lignes de l'offre Aléop.

La maintenance sur le site du Technicentre Sud Loire sera réalisée avec **une organisation en 2x8 jour/nuit**, ce qui permettra de libérer le parc en pointe du matin et du soir afin de **renforcer les capacités de transport pour les voyageurs en heure de pointe.**

Des services seront mutualisés grâce à la proximité des deux ateliers :

- Le tour en fosse
- La voie de lavage technique et détagage des rames
- La machine à laver au défilé
- La station-service thermique

Fonctionnement en exploitation

Une optimisation de l'utilisation et de l'exploitation des rames

Aujourd'hui, 109 rames sont exploitées sur le site.
Demain, au moins 109 rames seront exploitées sur le site :

- 37 dans l'atelier Sud Loire
- 72 dans l'atelier actuel

Aujourd'hui, un tiers du parc entre et sort chaque jour.
Demain, un tiers du parc entre et sort chaque jour.

Ce qui change ?
Les rames sont davantage travaillées lors de leur exploitation >> davantage de mouvements internes au site

Fonctionnement en exploitation

Représentation de l'occupation du site – 14 rames dont 3 à l'atelier

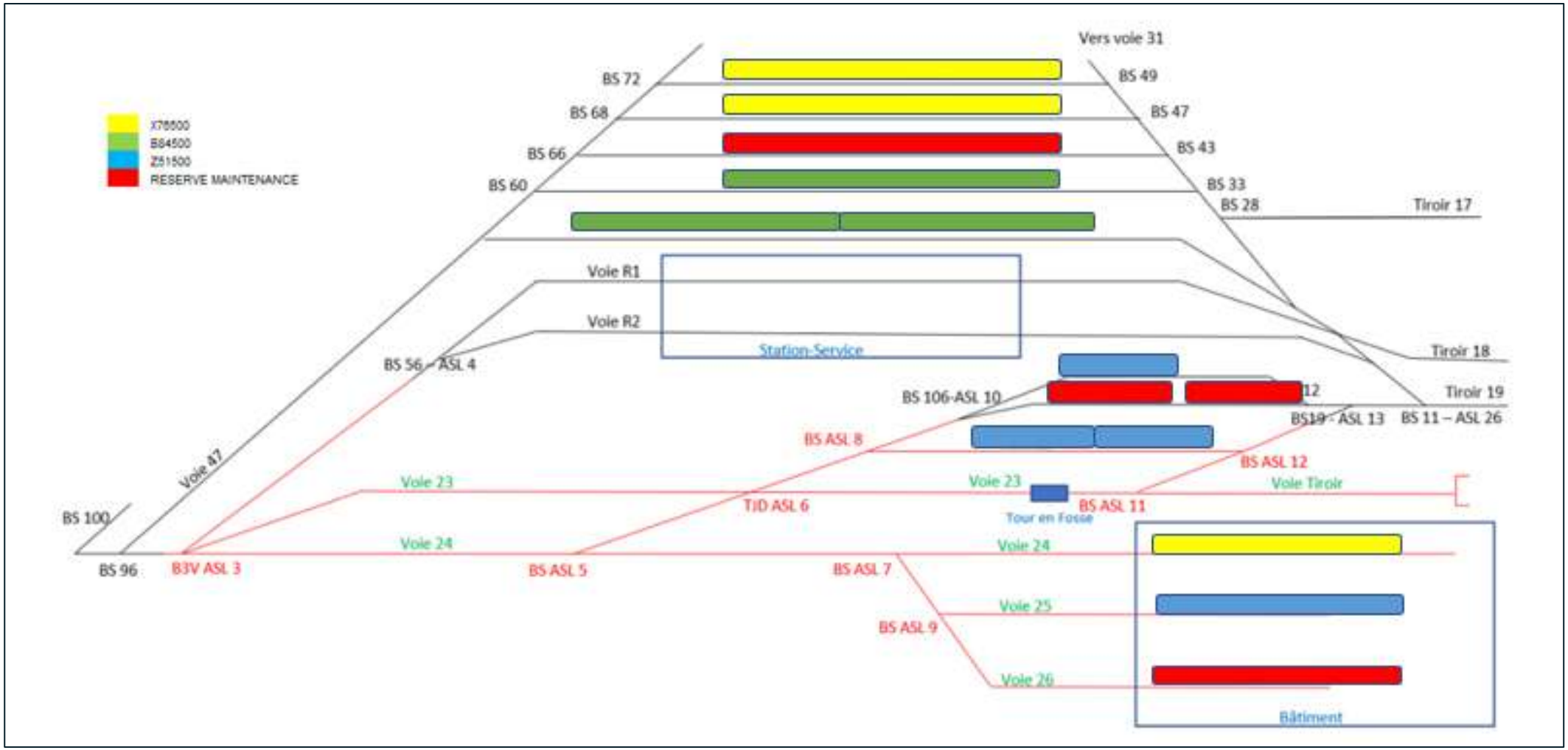

Calendrier du projet

Pour respecter l'échéance de mise en service de la nouvelle offre Sud Loire au 13 décembre 2026

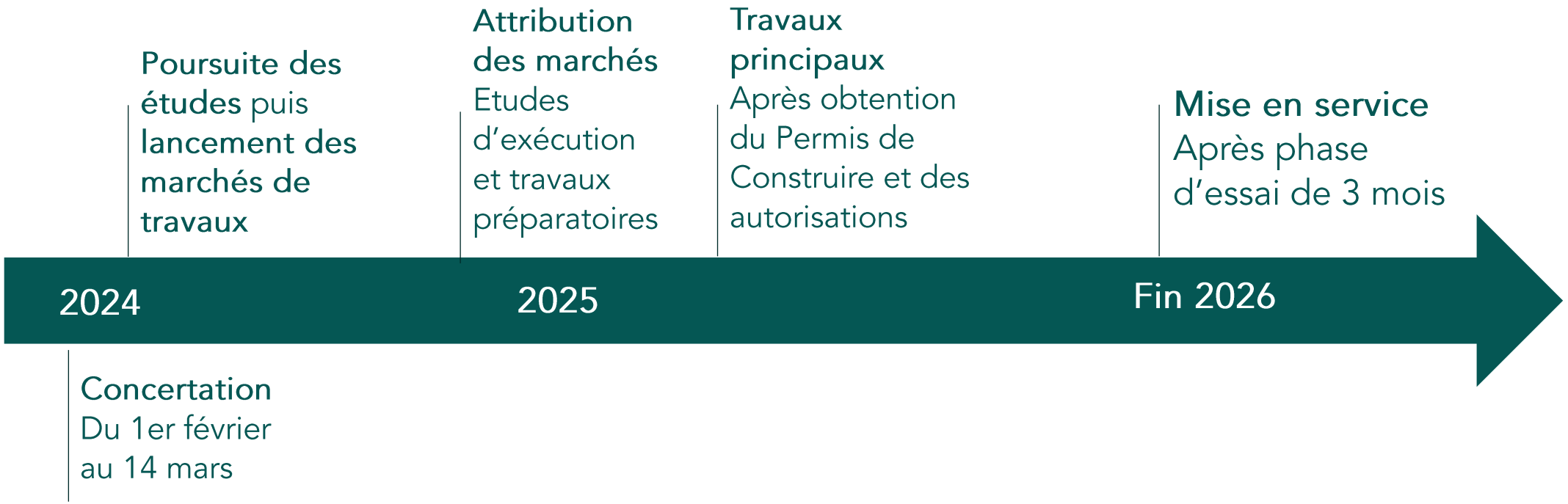

Echanges

Travail collectif

1 > Les accès à l'atelier, les espaces extérieurs

2 >L'aménagement intérieur de l'atelier

Les accès à l'atelier et les espaces extérieurs

> Présentation par SNCF

> Echanges sur l'organisation des accès et des espaces extérieurs : questions, réactions, suggestions

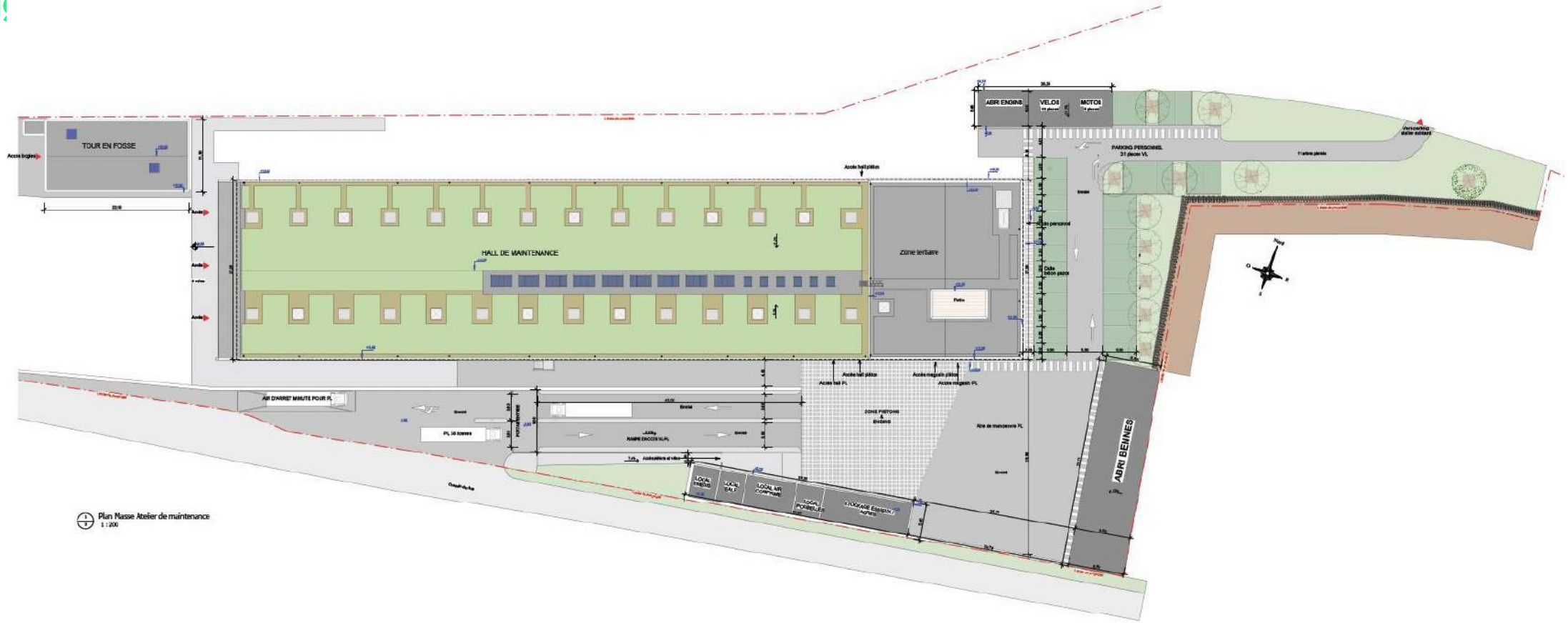

L'aménagement intérieur de l'Atelier

Les priorités pour l'Atelier Sud Loire

➔Les priorités

Un atelier bien aménagé, bien organisé permet de …
>> Vos idées et propositions.

➔A éviter

Votre retour d'expérience sur des modalités d'aménagements à éviter / à améliorer

L'aménagement intérieur de l'Atelier

Plan RDC de l'Atelier

➔Quel aménagement pour votre travail au quotidien

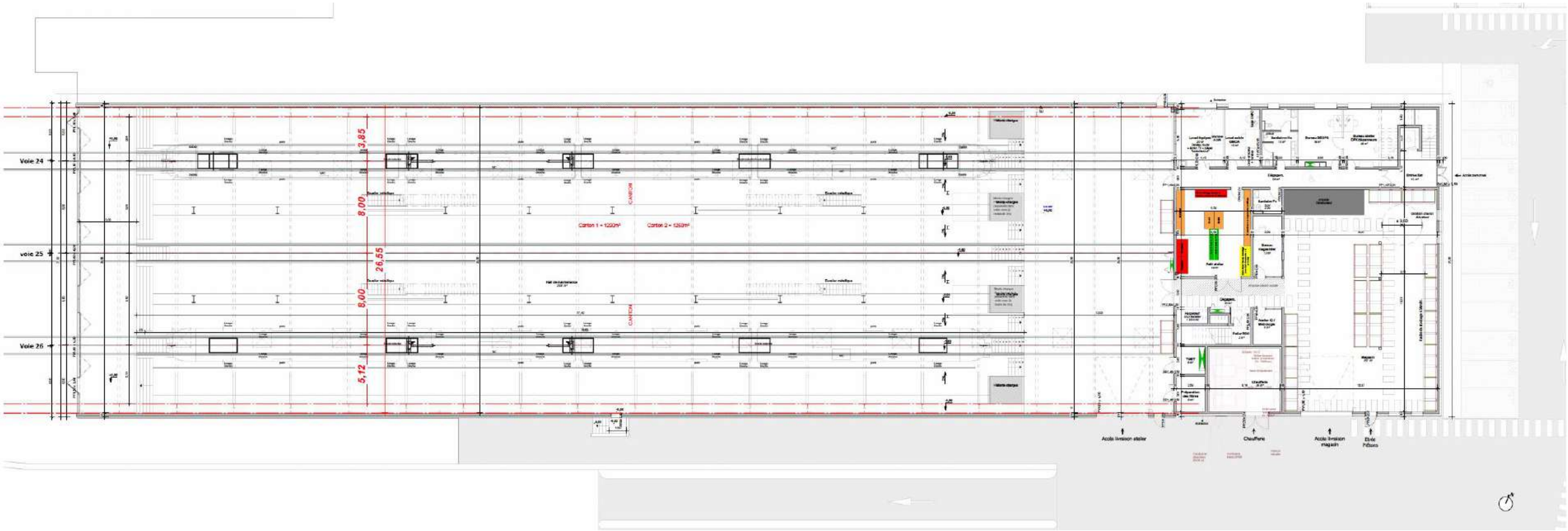

L'aménagement intérieur de l'Atelier

R+2 de l'Atelier

➔Quel aménagement pour votre travail au quotidien ?

Prochaines étapes

Serge Quentin, garant de la concertation

Du 1er février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant

À renvoyer par La Poste

https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau

Merci

SNCF VOYAGEURS